

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
(à renseigner obligatoirement)**

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires :

Pour les enseignements théoriques, l'assiduité n'est pas évaluée sauf pour les ED d'anglais. L'assiduité aux ED d'anglais est évaluée et considérée dans la note finale à l'UE (10%)

Pour les enseignements pratiques, la présence est obligatoire à tous les stages et formations pratiques obligatoires ainsi que pour les TP dont les visites de laboratoire.

Pour les examens :

En cas d'absence justifiée à un examen de contrôle continu et si le contrôle des connaissances est réalisé uniquement sur 2 au total : le CC2 compte pour 100% de la note.

En cas d'absence justifiée à l'ensemble des épreuves de contrôle continu l'étudiant obtient la note de 00/20 (ABJ).

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est déclaré défaillant (ABI) et devra se présenter à la session 2

En cas d'absence justifiée à l'examen terminal, le résultat considéré sera nul (ABJ = note de zéro).

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera déclaré défaillant et devra se présenter à la session 2.

2. CONDITIONS DE REDOUBLEMENT EN MASTER (procédure, autorité décisionnaire, nombre de redoublements autorisés...) :

Commentaires :

3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses (renseigner à l'aide des menus déroulants dans chaque cellule)	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Règle de poursuite dans le semestre suivant (Licence)			<p>Redoublement : Les étudiants redoublants/triplants doivent repasser le ou les UE non validées l'année précédente et doivent obligatoirement repasser le stage de sémiologie quel que soit les résultats obtenus l'année précédente ; la note obtenue aux stages n'étant plus conservée l'année de redoublement. En cas d'ajournement aux stages repassés, le jury étudiera au cas par cas la possibilité de conserver la note de l'année antérieure.</p> <p>Les ateliers de simulation et la formation AFGSU niveau 2 restent acquis s'ils ont été validés.</p> <p>La note de contrôle continu (exposé oral) de l'UE BMCP est conservée en cas de redoublement.</p> <p>Si l'UE d'anglais n'est pas validée, l'étudiant repasse l'UE dans sa totalité et l'ensemble des M3C sous-jacentes.</p> <p>Dettes : Le jury peut autoriser le passage en année supérieure avec au maximum 1 dette par semestre. L'étudiant est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure (AJAP) avec une UE non validée par semestre, qu'il devra valider pendant son année de DFGSM3 selon les modalités d'évaluation de l'UE en vigueur pour l'année.</p> <p>En cas d'invalidation de l'UE "stage de sémiologie", il n'est pas possible d'autoriser un passage à l'année supérieure pour valider cette UE au titre d'une dette; sauf sur dérogation du jury.</p>
Existence d'une note seuil	à toutes les UE	10 sur 20	
Règles de compensation (Master)			Pas de compensation entre les semestres et les UE
Modalités de ventilation des usagers d'un M1 commun vers un parcours- type de M2 (Masters en Y/râteau)			

4. STAGES (à renseigner obligatoirement) :

Pour rappel, le stage est obligatoire en Master

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
Stage d'initiation aux soins infirmiers	4 semaines temps plein	0	Stage l'été avant l'entrée en DFGSM2
stage de sémiologie	2 x 3 semaines (5 demi-journées par semaine)	0	

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement à l'aide des menus déroulants) :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	oui	Passerelle santé vers une autre filière médicale
Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté	oui	Entretien individuel avec l'équipe pédagogique
UE/ECUE de préparation à l'insertion professionnelle	oui	Stages
UE/ECUE contenant une sensibilisation à l'entrepreneuriat	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (BUT uniquement)	sans objet	
UE/ECUE "compétences transversales" - obligatoire en Licence	sans objet	